

**Un dossier sur  
l'Apartheid israélien**

**Un appel pressant aux Églises du monde entier**

*Rendez justice au malheureux et à l'indigent (Ps. 82.3)*

**Préparé par**

**Kairos Palestine et Kairos Mondial pour la Justice**

**2022**



**Ce travail est dédié à la mémoire de notre cher compagnon le Rév. Dr Kim Yong-Bock (1938-2022). Il était membre de Kairos Mondial pour la Justice.**

## **Introduction**

Sœurs et frères en Christ,

Membres de Kairos Palestine et de Kairos Mondial pour la Justice, nous avons préparé une étude théologique pour les chrétiens et d'autres organisations de la société civile qui voudraient en savoir plus sur le crime d'apartheid et sur la raison pour laquelle les Palestiniens et un nombre croissant d'Églises et d'organisations de défense des droits humains se servent de ce mot pour décrire l'oppression des Palestiniens par l'État d'Israël.

Dans ce dossier vous trouverez une description claire de ce qu'est l'apartheid, et comment les lois, politiques et pratiques d'Israël correspondent à la définition internationale du terme, ainsi qu'une réflexion biblique et théologique décrivant le péché d'apartheid, un appel sincère à toute l'Église pour l'inviter à entendre ce que les chrétiens palestiniens attendent d'elle, et aussi toute une proposition d'actions à entreprendre. Nous avons également inclus de courts résumés de nombreux rapports cités avec les liens qui permettent de les consulter, ainsi que des déclarations d'Églises, de groupes de croyants et de personnalités du monde entier, dont d'éminents Juifs israéliens, et aussi une petite liste de publications.

Nous demandons aux Églises du monde entier de recevoir et d'étudier ce dossier et de répondre à l'évidence de ce que nous vivons et à notre appel en faveur de la justice. Nous espérons que ce dossier conduira l'Église partout dans le monde à se lever et à rejoindre les chrétiens de Palestine dans leur lutte pour mettre fin au régime israélien d'apartheid, pour le bien-être de tous les habitants de Terre Sainte

**+ Patriarche Émérite Michel Sabbah**

**Président de Kairos Palestine**

**Rifat Kassis**

**Coordinateur général de la Coalition Mondiale Kairos pour la Justice**

## **1<sup>ère</sup> partie : Définition de l'apartheid<sup>1</sup>**

Trois textes importants définissent le crime d'apartheid et en décrivent les caractéristiques : les Conventions de Genève, la Convention internationale sur la suppression et la punition du crime d'apartheid, et le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

L'article 85.4c de la *Convention de Genève* considère la pratique de l'apartheid comme un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Il mentionne expressément que « l'application d'un régime d'apartheid est une grave violation du droit international ». La *Convention internationale sur la suppression et la punition du crime d'apartheid* définit l'apartheid comme « des actes inhumains commis dans le but d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial en l'opprimant systématiquement ». Le *Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale*, dans son article 7.1, décrit l'apartheid comme « des actes à caractère inhumain... commis dans le contexte d'un régime qui a pour objectif, dans ses institutions, l'oppression et la domination systématiques d'un groupe racial sur un ou plusieurs autres groupes raciaux dans l'intention de maintenir ce régime ». Le mandat de la Cour Pénale internationale présente l'apartheid comme relevant de sa juridiction criminelle.

### **Trois conditions nécessaires pour établir le crime d'apartheid**

Une analyse attentive de ces textes révèle trois éléments fondamentaux nécessaires pour définir le crime d'apartheid et ses paradigmes : 1) la mise en œuvre d'un système de séparation ou de ségrégation basé sur la race, la religion ou l'appartenance ethnique, et visant à maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre, est le premier élément qualifiant le crime d'apartheid ; 2) l'utilisation de mesures législatives pour imposer la séparation et la ségrégation, notamment en légalisant la séparation dans le cadre de son propre système législatif ; 3) le fait de commettre des actes inhumains, des violations des droits humains, le déni des libertés et la ghettoïsation forcée, c.à.d. les pratiques utilisées pour imposer et appliquer la séparation dans le cadre du régime.

Identifier ces trois éléments dans l'apartheid israélien était aussi simple que de montrer comment deux populations vivant sur un même territoire et sous un même pouvoir souverain connaissent des conditions de vie tout à fait différentes. Les colons juifs résidant dans les colonies de Cisjordanie vivent sous un régime légal, administratif et économique tout à fait différent de celui des Palestiniens de Cisjordanie. Mais la situation actuelle est bien plus complexe. Le régime d'apartheid a évolué en quelque chose de bien plus sinistre. Le terme d'apartheid ne s'applique plus seulement aux territoires occupés annexés en 1967, mais à l'ensemble de la région située entre le Jourdain et la mer Méditerranée.

Il est tout à fait évident que pour l'ensemble du territoire situé entre le Jourdain et la mer Méditerranée, les actes d'Israël correspondent à la définition que le droit international donne du crime d'apartheid. À la fois par les lois que l'État a adoptées et par ses pratiques inhumaines, Israël est activement engagé à promouvoir la séparation et la ségrégation par le biais d'un régime légal partial qui offre des droits spécifiques et des privilèges à un groupe au détriment de l'autre en vue de maintenir sa domination. Pour un Juif israélien il n'existe aucune restriction de circulation ou de choix de lieu d'habitation sur l'ensemble Israël-Cisjordanie, alors qu'Israël limite ces choix pour les Palestiniens. Les Juifs israéliens jouissent de lois, de structures administratives et de privilèges en matière d'éducation, de sécurité sociale et d'accès aux soins de santé qui ne sont pas accordés aux Palestiniens.

### **Quatre autres caractéristiques de l'apartheid israélien**

Quatre autres caractéristiques de la réalité de l'apartheid tel que le pratique Israël ne s'appliquent qu'à la population palestinienne. Les Juifs en sont exempts du seul fait de leur identité juive. Ces quatre caractéristiques sont inscrites dans des lois et des ordonnances militaires, dans le cadre d'un système

---

<sup>1</sup> Note du traducteur : Il s'agit de l'adaptation d'un article du juriste palestinien Jonathan Kuttub, actuel directeur exécutif des Amis de Sabeel en Amérique du Nord (FOSNA), article qui a déjà paru dans le magazine *Cornerstone* N°84 du printemps 2022, p.10-12.

sophistiqué adopté par les autorités israéliennes, et permettent, à la fois par la pratique et les systèmes législatifs, de traiter la population palestinienne d'une manière oppressive et discriminatoire.

## **Fragmentation**

Israël n'a pas seulement créé un système de séparation entre les populations juive et palestinienne. Il a aussi réussi à fragmenter la communauté palestinienne elle-même en créant différentes identités. Selon l'endroit où vit chacun de ces « groupes », ses membres reçoivent des cartes d'identité de couleur différente et se voient accorder des privilèges différents, signes de la volonté israélienne de gérer la population palestinienne et de créer des divisions et des tensions entre ses membres. Contrairement à des droits, ces privilèges peuvent aisément être supprimés.

### *Les Arabes palestiniens vivant en Israël*

La première catégorie de fragmentation rassemble les Palestiniens qui vivent en Israël, tout « en haut de l'échelle ». Bien qu'ayant la citoyenneté israélienne et même, pour certains, ayant servi dans l'armée, ils ne jouissent pas d'une pleine égalité au sein d'Israël. Ces Palestiniens jouissent d'un maximum de privilèges par rapport à ceux qui vivent dans d'autres secteurs, par exemple ils ont le droit de participer aux élections parlementaires, mais ils n'ont que peu voire aucun pouvoir politique. En faisant voter en 2018 la loi fondamentale sur l'État-Nation, Israël s'est défini comme étant l'État des seuls Juifs et non l'État de tous ses citoyens. La discrimination *de facto* des citoyens palestiniens d'Israël est ainsi devenue une discrimination *de jure*. Il y a par ailleurs environ 63 lois accordant des privilèges aux seuls Juifs et non aux citoyens palestiniens arabes d'Israël.

### *Les Palestiniens vivant à Jérusalem-Est*

Les 300 000 résidents palestiniens de Jérusalem-Est constituent la seconde catégorie de fragmentation. Ils ont reçu leur statut de résidents après l'annexion illégale de Jérusalem en 1967. Contrairement aux Palestiniens « de 1948 » vivant dans l'État d'Israël, les Jérusalémites palestiniens sont « résidents mais non citoyens » d'Israël. Bien que soumis à la loi et à l'administration d'Israël, ils ne peuvent pas participer aux élections israéliennes. L'une des plus grandes menaces auxquelles ces Palestiniens sont exposés est la perte de leur droit de rester à Jérusalem-Est. S'ils se permettaient de vivre à Bethléem ou à Ramallah ou simplement dans la banlieue de Jérusalem, ils risqueraient de perdre leur statut de résidents, considéré par Israël comme étant un privilège et non un droit. Cependant, bien qu'ayant moins de privilèges que les citoyens palestiniens d'Israël, ils en ont davantage que ceux qui vivent en Cisjordanie. L'un de ces privilèges est l'accès au système israélien de santé.

### *Les Palestiniens vivant en Cisjordanie*

Environ trois millions de résidents palestiniens vivent en Cisjordanie. Bien qu'un certain pouvoir administratif ait été accordé à l'Autorité Palestinienne (AP) dans les villes les plus densément peuplées, l'essentiel de la Cisjordanie vit sous le pouvoir, le système des permis et la juridiction de l'autorité militaire israélienne. L'Autorité Palestinienne a beau proclamer être un « État en devenir » et travailler à obtenir et à maintenir des symboles et des apparences d'État et de souveraineté, de fait Israël continue à la traiter comme un sous-traitant auquel il confie la responsabilité de contrôler la population arabe de Cisjordanie, tout en se déchargeant de sa propre responsabilité d'accorder les services que le droit international exige de lui.

### *Les Palestiniens vivant à Gaza*

Les deux millions de Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza constituent la quatrième catégorie de cette fragmentation. Ils sont les plus mal lotis de tous les Palestiniens et vivent dans l'endroit le plus densément peuplé du monde où ils souffrent du manque d'eau potable, d'approvisionnement électrique continu et de bien d'autres services. Depuis 2005, Israël impose à la bande de Gaza un embargo militaire et économique, et aucune personne ni aucun produit ne peut y entrer ou en sortir sans l'accord d'Israël. En plus Israël maintient un contrôle militaire sur l'espace aérien et côtier, créant ainsi ce que beaucoup ont appelé une prison à ciel ouvert.

On pourrait encore ajouter une autre catégorie : les réfugiés palestiniens vivant en dehors d'Israël et des territoires occupés. Eux et leurs descendants attendent toujours de pouvoir revenir dans leur terre

ancestrale, mais ils n'ont aucun droit en Palestine. Même le droit d'y venir en visiteurs leur est souvent refusé, alors que n'importe qui d'autre où que ce soit dans le monde qui est tant soit peu affilié à la religion juive aura non seulement la liberté d'immigrer et de venir vivre en Israël, mais se verra même proposer des aides financières et économiques pour l'inciter à faire ainsi.

### **Un système de permis omniprésent**

En plus de la fragmentation systématique imposée par Israël au peuple palestinien, une deuxième particularité de son régime d'apartheid s'exprime dans le système omniprésent de permis qu'Israël a institué pour contrôler pratiquement tous les aspects de la vie, tant privée que publique. Qu'il s'agisse de s'inscrire à une université pour y suivre une formation, ou de recevoir des soins médicaux, ou de faire ses courses, ou de créer et de faire fonctionner une entreprise, ce système pour le moins tendancieux limite la liberté individuelle des Palestiniens tout comme la croissance naturelle et le développement économique des villages et des villes palestiniennes. En Cisjordanie, ce système arbitraire de permis et de licences est géré par l'autorité militaire israélienne. Les Palestiniens d'Israël et les communautés arabes d'Israël sont également handicapés par plusieurs de ces restrictions.

### **Restrictions imposées au logement et au développement**

Une troisième caractéristique de l'apartheid israélienne consiste à limiter les lieux où les gens ont le droit de vivre. Comme s'il ne suffisait pas à Israël de séparer et de favoriser les citoyens israéliens juifs, Israël a établi un plan d'occupation des sols et c'est lui qui détermine en dernier ressort les limites à l'intérieur desquelles les Palestiniens ont le droit de vivre, et comment ils peuvent le faire. La limitation des lieux d'habitation et du développement économique apparaît de manière tout à fait évidente sur l'ensemble des zones arabes d'Israël et à Jérusalem-Est. Un tel zonage restrictif est aussi appliqué à beaucoup de parties de la Cisjordanie, surtout dans la zone C qui englobe 62% de toute la Cisjordanie et dans laquelle les colonies juives ne cessent de s'étendre au détriment de la croissance palestinienne, et dans laquelle pratiquement aucun permis de construire n'est accordé aux Palestiniens.

### **Punitions collectives**

Une quatrième caractéristique de l'apartheid israélien est le recours permanent à des mesures de punitions collectives, en violation du droit international. Il s'agit de l'imposition de sanctions, de restrictions et/ou de punitions physiques de tout un groupe de personnes en réponse aux actes d'un individu isolé. C'est une routine pour Israël que de punir collectivement des villes, des quartiers et des familles palestiniennes. Gaza en est l'exemple le plus criant, avec ses deux millions d'habitants qui sont punis de manière répétitive par des interventions militaires pour les actes de juste quelques-uns. D'autres exemples sont la démolition de la maison de toute la famille d'un supposé agresseur, ou la révocation immédiate des permis et des privilèges de tout un groupe de personnes.

### **Conclusion**

Un examen attentif de la réalité des faits sur le terrain établit de manière tout à fait claire les raisons pour lesquelles Israël est accusé du crime d'apartheid. Certains diront qu'accuser Israël de régime d'apartheid est une forme d'antisémitisme ou une tentative de mettre en cause l'existence de l'État d'Israël. Mais ceux qui voudraient aujourd'hui détourner l'attention du reste du monde avec de tels soupçons devront d'abord publier un argumentaire raisonné pour réfuter tous ces faits.

Désigner Israël comme un régime d'apartheid n'est pas un choix politique et n'a pas non plus besoin de comparaisons avec l'Afrique du Sud. Il suffit d'examiner les faits sur le terrain, et ceux-ci fournissent les conditions requises pour établir le crime d'apartheid. Ces éléments sont présents d'une manière si claire qu'il n'est pas surprenant qu'Israël s'inquiète au sujet de ce que pourrait entreprendre la Cour pénale Internationale, ou qu'il cherche à labéliser comme « organisations terroristes » les organisations qui documentent soigneusement sa conduite sur le terrain pour nourrir l'enquête menée par le Procureur de la Cour Pénale Internationale.

## **2<sup>ème</sup> partie : APARTHEID - Rapports et déclarations qui documentent la complicité d’Israël**

Cela fait quelques dizaines d’années que des organisations de la société civile palestinienne appellent à prendre en compte les dures réalités du régime israélien d’apartheid. Au long de ces années quelques dirigeants internationaux reconnus se sont associés à notre demande, tels le président américain Jimmy Carter et l’archevêque sud-africain Desmond Tutu. Mais au cours de ces trois dernières années un nombre de plus en plus important d’organisations mondialement respectées de défense des droits humains ont publié des rapports très fouillés qui décrivent les lois, les politiques et les pratiques d’Israël comme étant de l’apartheid. Il est important de noter qu’alors que chacun des documents suivants a de nombreuses fois été accusé d’« antisémitisme » et de « délégitimation de l’État d’Israël », il n’y a pas eu une seule réponse qui ait pu mettre en doute les accusations portées par ces rapports.

### **Rapports**

Au-delà des plus anciennes accusations et de rapports bien documentés sur l’apartheid israélien qui ont été présentés par des Palestiniens et des personnes d’autres origines, les récents rapports de deux organisations israéliennes de défense des droits humains ont ouvert la porte à de nouvelles études, qui se révèlent définitives.<sup>2</sup>

### **Yesh Din: [“L’occupation israélienne de la Cisjordanie et le crime d’apartheid: Opinion juridique”](#)**

[Yesh Din–Volontaires pour les droits humains](#) est une organisation israélienne enregistrée en Israël comme ‘à but non lucratif’ et soumise au droit israélien. Une équipe de volontaires accompagne des professionnels parmi lesquels on trouve des juristes et des experts des droits humains. En juin 2020, Yesh Din a publié un avis juridique avec l’accusation suivante : « Le crime contre l’humanité d’apartheid est commis en Cisjordanie. Les coupables sont des Israéliens, et les victimes des Palestiniens ». Le rapport de 58 pages concluait :

Le crime [d’apartheid] est commis parce que l’occupation israélienne n’est pas un régime « ordinaire » d’occupation (ou un régime de domination et d’oppression), mais un régime qui vient avec un projet gargantuesque de colonisation qui a créé une communauté de citoyens de la puissance occupante à l’intérieur du territoire occupé... Le crime d’apartheid est commis en Cisjordanie parce que, dans ce contexte d’un régime de domination et d’oppression d’un groupe national par un autre, les autorités israéliennes mettent en œuvre des politiques et des pratiques qui sont des actes inhumains selon la définition qu’en donne le droit international : déni de droits imposé par un groupe national, déni de ressources imposé par un groupe et transfert de ces ressources à un autre groupe, séparation physique et juridique entre les deux groupes, et institution d’un système légal particulier pour chacun d’eux.

### **B’Tselem: [“Un régime de suprématie juive du Jourdain à la Méditerranée : c’est de l’apartheid.”](#)**

Alors que l’étude de Yesh Din sur l’apartheid israélien se limitait à la Cisjordanie, [B’Tselem –Centre israélien d’information sur les droits humains dans les Territoires occupés](#) a publié en janvier 2021 un rapport contenant l’accusation suivante : « L’essence du régime d’apartheid en place entre le Jourdain et la mer Méditerranée vise à promouvoir et à perpétuer la suprématie d’un groupe sur un autre ». B’Tselem (en hébreu « à l’image de ») est une organisation israélienne indépendante, non-partisane et à laquelle plusieurs prix ont été décernés au niveau international. Pour résumer les conclusions de son rapport de huit pages, le Directeur exécutif de B’Tselem a écrit : « Israël n’est pas une démocratie en charge d’une occupation temporaire : c’est un même régime qui va du Jourdain à la mer Méditerranée. Il nous faut prendre en compte l’ensemble de la situation et voir en elle ce qu’elle est : de l’apartheid. Un tel regard sobre ne mène pas nécessairement au désespoir, c’est plutôt le contraire. C’est un appel

---

<sup>2</sup> Note du traducteur : Ici comme ailleurs dans ce dossier, les documents présentés sont en anglais, mais nous avons traduit leurs intitulés en français.

au changement. Après tout, ce sont des humains qui ont créé ce régime, et ce sont aussi des humains qui peuvent le changer ».

**Human Rights Watch:** [“Un seuil a été franchi : Les autorités israéliennes et les crimes d’apartheid et de persécution”](#)

Human Rights Watch (HRW) est une organisation internationale non-gouvernementale (ONG) basée à New York City avec un personnel d’environ 450 personnes dont des juristes et des journalistes de plus de 70 nationalités présentés comme des spécialistes des divers pays. Dans le sommaire de son rapport de 213 pages publié en avril 2021, HRW écrit : « Les lois, les politiques et les déclarations des dirigeants israéliens disent clairement que l’objectif de maintenir un contrôle israélien juif sur la démographie, le pouvoir politique et la terre a longtemps guidé la politique du gouvernement. En vue d’atteindre cet objectif, les autorités ont, à des degrés variables, dépossédé, confiné, séparé de force et soumis les Palestiniens sur la base de leur identité. Comme le décrit ce rapport, ces privations sont tellement sévères dans certaines zones qu’elles répondent à la définition des crimes contre l’humanité d’apartheid et de persécution ». Pour accompagner ce rapport, Human Rights Watch a produit une [vidéo](#) de trois minutes qui explique ce qu’est l’apartheid et qui étoffe l’accusation d’apartheid à l’égard d’Israël.

**Amnesty International:** [“L’apartheid israélien contre les Palestiniens: Un système cruel de domination et un crime contre l’humanité”](#)

[Amnesty International](#) est une ONG qui a son siège au Royaume Uni et des bureaux régionaux dans des villes du monde entier. Amnesty se décrit comme « un mouvement mondial... indépendant de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion ». Dans le résumé analytique de son rapport de 278 pages publié en février 2022 qui documente le régime israélien d’apartheid, Amnesty écrit : « Pendant des dizaines d’années, les considérations démographiques et géopolitiques d’Israël ont façonné de diverses manières ses politiques envers les Palestiniens dans chacune des zones particulières : Israël, Jérusalem-Est, le restant de la Cisjordanie, et la bande de Gaza... Les Palestiniens subissent ce système de différentes manières avec différents niveaux de répression, selon leur statut et la zone dans laquelle ils vivent ». Selon Amnesty, « presque toute l’administration civile d’Israël, les autorités militaires, ainsi que les institutions gouvernementales et quasi-gouvernementales sont engagées dans la mise en œuvre du système d’apartheid contre les Palestiniens ».”

**Nations Unies:** [“Rapport du Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967”](#)

Dans un rapport d’avril 2022 au Conseil des Droits Humains des Nations Unies, le Rapporteur Spécial Michael Lynk s’est servi de références à la Convention contre l’apartheid et au Statut de Rome pour conclure que « le système politique d’Israël et ses pratiques bien enracinées dans les Territoires palestiniens occupés permettent d’affirmer avec la plus grande certitude la réalité de l’apartheid ». Dans son rapport fouillé de 18 pages avec de nombreuses notes, Lynk fait état de violations du droit humanitaire international et des règles internationales sur les droits humains, dont entre autres des détentions arbitraires, de mauvais traitements et des actes de torture, des violences liées au genre, des restrictions à la liberté de mouvement, de parole, d’association et de réunions pacifiques ainsi que des violations du droit à la vie et à l’intégrité physique. Lynk a dit avec force qu’à cause de la grande asymétrie de pouvoir, une intervention internationale est indispensable, en application du droit international.

**Al-Haq, La loi au service de l’Homme; l’aide aux prisonniers d’Addameer, une association de défense des droits humains; Coalition internationale pour la défense de l’habitat– Réseau de défense des droits au logement et à la terre :** [“Enracinement et Maintenance d’un régime d’apartheid sur l’ensemble du peuple palestinien: Document commun remis au Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967”](#)

En janvier 2022, trois ONG palestiniennes de défense des droits humains ont soumis un rapport très fouillé au Rapporteur Spécial des Nations Unies alors qu'il préparait son propre rapport pour le mois d'avril (ci-dessus). Voici une citation de ce rapport de 40-pages :

« Dès le départ, le caractère central de la dimension raciste du sionisme a été le fondement de la discrimination raciale et du régime d'apartheid persistant et institutionnalisé d'Israël .... Contrairement à l'affirmation que l'occupation prolongée par Israël s'est petit à petit transformée en apartheid, l'occupation israélienne est en fait partie intégrante du régime général et colonialiste des colons, qu'Israël a toujours envisagé et continue de mettre en œuvre pour l'imposer à tout le peuple palestinien ».

**Clinique internationale des Droits humains de la Faculté de droit de Harvard et Addameer: [“Apartheid en Cisjordanie occupée : une analyse juridique des mesures d'Israël”](#)**

En février 2022, la Clinique internationale de la Faculté de droit de Harvard et l'association Addameer d'aide aux prisonniers et de défense des droits humains ont répondu à l'appel de la Commission internationale indépendante d'enquête sur les Territoires occupés, y compris Jérusalem-Est et Israël, et lui ont remis un rapport commun. Ses 22 pages et ses 130 notes de bas de page se concentrent sur « le régime légal mis en œuvre par Israël en Cisjordanie occupée et qui refuse aux Palestiniens leurs droits civils et politiques en violation du droit international. Ce rapport signale notamment que les actions d'Israël en Cisjordanie occupée contreviennent à la prohibition de l'apartheid et reviennent au crime d'apartheid selon la définition du droit international ». La 1<sup>ère</sup> partie du rapport définit le crime d'apartheid selon le droit international et décrit les normes juridiques applicables. La 2<sup>ème</sup> partie décrit le régime juridique appliqué par Israël en Cisjordanie occupée avec une attention particulière aux mesures discriminatoires qui affectent les droits civils et politiques des Palestiniens. La 3<sup>ème</sup> partie examine les conséquences du recours au terme d'apartheid dans ce contexte et conclut qu'Israël viole l'interdiction de l'apartheid par le droit international.

*Pour d'autres rapports, études, déclaration, publications et résolutions, voir l'appendice 1.*

### 3<sup>ème</sup> Partie : APARTHEID: Réflexion biblique et théologique

*« Nous affirmons que l'oppression du peuple palestinien... reste une question d'urgence théologique et constitue un péché en ce qu'elle viole le message des prophètes de la Bible tout comme celui de l'Évangile, et que tous les efforts pour justifier l'oppression du peuple palestinien ou lui donner une légitimation par la communauté chrétienne, que ce soit passivement ou activement, par le silence, la parole ou l'action, constituent une violation fondamentale de l'Évangile. »*

Déclaration de l'Église Unie du Christ (*United Church Of Christ*) des États Unis d'Amérique pour une paix juste entre la Palestine et Israël, adoptée par son 33<sup>ème</sup> Synode général le 18 juillet 2021.

En 2009, des dirigeants chrétiens palestiniens représentant les principales Églises palestiniennes ont publié le document historique « [Un moment de vérité](#) : Une parole de foi, d'espérance et d'amour venant du cœur de la souffrance palestinienne ». Ce document de grande valeur théologique et basé sur des textes bibliques est un appel courageux et prophétique qui présente la réalité palestinienne telle qu'elle est vécue et qui déclare l'engagement des dirigeants des Églises pour une vie conforme à la volonté de Dieu, partagée par tous dans l'amour et libérée de toute oppression.

En 2020, [Kairos Palestine](#) et [Kairos mondial pour la Justice](#), une coalition mondiale constituée en réponse à l'appel « Un moment de vérité », a publié « [Un Cri pour de l'Espoir](#) : Appel à une action décisive ». Le Cri pour de l'Espoir est un appel urgent à tous les chrétiens, à toutes les Églises et à l'ensemble des organisations œcuméniques « pour une action décisive sur un sujet qui, à notre avis, concerne les exigences fondamentales de notre foi chrétienne ». Le Cri pour de l'Espoir appelle l'Église universelle à sept actions particulières tout en insistant que « le temps est venu pour que la communauté internationale reconnaisse en Israël un État d'apartheid au regard du droit international ».

#### **Apartheid: en contradiction avec la foi à laquelle la Bible nous invite**

L'apartheid n'est pas seulement un crime aux yeux du droit international, il est aussi en contradiction avec les principes essentiels de la foi biblique. L'Église est invitée à revisiter nos textes sacrés dans lesquels nous lisons qu'au commencement Dieu a créé *Adam*, l'humanité, « à sa propre image » (Genèse 1.26-27). Refuser de reconnaître dans quelque groupe que ce soit l'humanité, le caractère unique, la beauté et le reflet de l'image de Dieu est un péché.

Beaucoup de textes de la Bible hébraïque (le premier Testament) nous disent ce qu'a été la vie d'Israël sous l'occupation imposée par toute une succession d'empires. Ils nous font découvrir la foi d'un peuple en un Dieu qui libère les opprimés. La déclaration dans laquelle Dieu se fait connaître –JE SUIS QUI JE SUIS – résonne au commencement de l'histoire d'Israël, quand Dieu proclame : « J'ai vu la misère de mon peuple et je l'ai entendu crier sous les coups de ses gardes-chiourme. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer » (Exode 3.7-8). Ignorer le cri d'un peuple pour la justice est un péché.

Plus tard, quand des dirigeants se sont mis à faire mauvais usage de leur pouvoir pour imposer des lois qui divisaient le peuple en accordant à certains des privilèges qui étaient refusés à d'autres, Dieu a envoyé des prophètes pour proclamer : « Que le droit jaillisse comme les eaux et la justice comme un torrent intarissable ! » (Amos 5.24; cf. aussi Michée 6.8; Ésaïe 58.6-8). Peut-être le livre de Daniel est-il celui qui exprime avec le plus de clarté les appels de la Bible à résister aux empires de ce monde quand il dit que « le Dieu très-haut est maître de la royauté des hommes » (5.21).

Nous nous souvenons que Jésus est né sous le joug de l'empire romain. Son ministère, les paroles qu'il a dites, les actes qu'il a accomplis, les relations qu'il a encouragées, les bénédictions et les malédictions qu'il a proférées, tout cela se comprend le mieux dans le contexte d'un peuple qui subit un dur régime d'oppression. Le sermon qu'il a prêché à la synagogue de Nazareth : « proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté » était son manifeste social (Luc 4.18-19). Il a marqué son ministère et l'a finalement mené à la croix.

Libérés par son pardon, sa grâce et ses promesses, les disciples de Jésus ont repris le flambeau et ont porté l'évangile de l'amour et de la présence libératrice de Dieu « jusqu'aux extrémités du monde », ne jugeant personne d'un point de vue humain mais incarnant le ministère de la réconciliation comme l'avait fait le Christ avant eux (2 Corinthiens 5.16,18) et détruisant comme lui les murs de séparation (Éphésiens 2.14).

Garder un système d'injustice, quel qu'il soit, y compris d'apartheid, est pour l'Église un anathème envers Dieu et le rejet de son Évangile.

### **Apartheid: une théologie de l'Église au service d'une théologie de l'État**

Après que la foi chrétienne eut été contrôlée par l'empire sous le règne de Constantin, l'Église a souvent été mise au service des buts de l'État. Et quand les puissances occidentales ont commencé à dominer le monde par un capitalisme incontrôlé, par le colonialisme et le racisme de la suprématie des Blancs, l'Église s'y est jointe en imposant trois maux aux populations ainsi conquises : l'exploitation de leurs ressources, l'apartheid, et l'anéantissement. L'histoire regorge d'exemples qui montrent l'Église acceptant de coopérer à un système aussi abject, en mettant son influence politique et sa mission au service de l'État, de concert avec des détournements flagrants du message biblique. C'est de nos jours seulement qu'en Amérique du Nord l'Église reconnaît que le génocide des peuples indigènes a pu se faire grâce à des théologies qui l'ont encouragé et des positions politiques qui ont permis de le mettre en œuvre.

Le monde subit encore aujourd'hui les conséquences de deux situations dans lesquelles l'Église a mis sa théologie au service de l'État : celle des « chrétiens allemands » dans l'Allemagne nazie, et celle des Églises luthérienne et réformée blanches en Afrique du Sud. Il s'agissait chaque fois d'une théologie raciste qui soutenait, dans un cas le système politique suprématiste du national-socialisme, et dans l'autre les lois d'apartheid du régime suprématiste blanc d'Afrique du Sud.

De nos jours le sionisme chrétien déforme tout autant les notions bibliques de justice, de paix et de réconciliation pour promouvoir une théologie politique qui refuse les droits humains des Palestiniens et qui soutient la colonisation illégale israélienne par une aide militaire et un soutien diplomatique. D'autres organisations d'Églises dont les théologies invitent à une analyse plus « équilibrée » avec un « double narratif » ne se rendent pas compte de l'énorme asymétrie de pouvoir entre l'occupant et l'occupé, et de ce fait encouragent une situation qui ne fait qu'empirer sur le terrain, à la fois en Palestine et en Israël. D'autres encore donnent la priorité aux bonnes relations avec les amis et les collègues juifs et, conscients de la responsabilité de l'Église dans le développement d'un antisémitisme qui a culminé dans les horreurs de l'holocauste, n'osent pas critiquer le régime d'apartheid de l'État israélien.

### **Apartheid: un *status confessionis***

En 1933, le théologien allemand Dietrich Bonhoeffer déclarait que le refus du régime nazi de reconnaître les droits des Juifs et l'intrusion de l'État dans le domaine religieux plaçait l'Église devant un *status confessionis*. Le terme est latin et veut dire que l'on est ici dans une situation où il s'agit de dire ce que l'on croit vraiment, où il est essentiel pour l'Église de prendre une position claire sur un sujet particulier, une position à travers laquelle elle affirme ou trahit ce qui est au cœur de l'Évangile. La Déclaration de Barmen, adoptée l'année suivante, affirmait la position qui avait été celle de Bonhoeffer et insistait sur l'obligation de l'Église de dire non à l'injustice et de résister à des idéologies tyranniques.

Quand en 2021, l'Église Unie du Christ (UCC) aux États-Unis a [déclaré](#) lors de son Synode général que l'oppression du peuple palestinien par Israël est « une question d'urgence théologique et constitue un péché en ce qu'elle viole le message des prophètes de la Bible tout comme celui de l'Évangile, et que tous les efforts pour justifier l'oppression du peuple palestinien... constituent une violation fondamentale de l'Évangile », elle a effectivement déclaré un *status confessionis*. La déclaration de l'Église Unie du Christ lie l'obligation de rejeter l'oppression du peuple palestinien aux fondements de la foi chrétienne et affirme : « C'est pourquoi nous rejetons toute théologie ou idéologie, comme le sont entre autres le sionisme chrétien, les théologies de la substitution, ou l'antisémitisme ou l'anti-

islamisme, qui privilégieraient ou excluraient une quelconque nation, race, culture ou religion du projet universel de la grâce de Dieu ».

L'Église Unie du Christ n'était pas la première Église à faire une telle déclaration. En 1964, le premier secrétaire général du Conseil Œcuménique des Églises, Willem Visser't Hooft, affirmait que le racisme, tout comme l'apartheid, constitue un *status confessionis* pour les Églises. En 1977, la Fédération Luthérienne Mondiale déclarait que « l'apartheid a créé un *status confessionis* pour l'Église », et en 1984 elle a suspendu la participation des Églises luthériennes blanches d'Afrique du Sud qui pratiquaient l'apartheid. En 1982, l'Alliance Réformée Mondiale déclarait l'apartheid incompatible avec la foi chrétienne et suspendait la participation des Églises membres qui pratiquaient la séparation raciale. En 2017, la Communion Réformée Mondiale affirmait que « en ce qui concerne la situation d'injustice et de souffrance existant en Palestine ainsi que le cri de la communauté chrétienne palestinienne, c'est l'intégrité de la foi et de la pratique chrétienne qui est en jeu ».

La situation en Palestine-Israël se dégrade rapidement. C'est le moment maintenant pour que l'Église universelle et chacune de ses composantes reconnaisse Israël comme un État d'apartheid et qu'elle résiste activement et de manière non-violente à ses lois, ses politiques et ses pratiques d'apartheid. Pourquoi ? Parce qu'elles sont des violations du droit international et, plus important encore, parce qu'elles sont contraires à l'Évangile et à la communauté bénie pour laquelle nous travaillons et prions, « sur la terre comme au ciel ».

*« Que le droit jaillisse comme les eaux et la justice comme un torrent intarissable ! » (Amos 5.24).*

## 4<sup>ème</sup> Partie : APARTHEID: Qu'est-ce que le Seigneur exige de toute son Église ?

« Le jugement a été rejeté en arrière  
et la justice, au loin, reste immobile.  
C'est que la vérité a trébuché sur la place  
et la droiture ne peut y avoir accès  
La vérité a été portée manquante...

Le SEIGNEUR l'a vu, et ce fut mauvais à ses yeux,  
qu'il n'y ait point de jugement.  
Il a vu qu'il n'y avait personne,  
Il s'est désolé que personne n'intervienne... »

Ésaïe 59.14-16

La réalité de ce qu'est l'apartheid d'Israël a été décrite sous tous les angles : légal, social, politique, biblique et théologique. Les cris des Palestiniens ont exprimé ce qu'était leur longue et dure expérience de l'apartheid. Comme dirait le prophète Ésaïe : « Le Seigneur l'a vu, lui aussi », l'injustice, et « la vérité a trébuché sur la place ».

Confrontés à l'indéniable vérité de l'apartheid israélien, nous savons bien ce que le Seigneur exige de l'Église universelle : « le respect du droit, l'amour de la fidélité, et la vigilance dans sa marche avec Dieu » (Michée 6.8).

Dans le passé, l'Église a dénoncé le crime et l'injustice de l'apartheid et lui a résisté. **L'Église est appelée à se lever une nouvelle fois.**

### **Apartheid: Les réponses de plusieurs Églises.**

Parmi les Églises qui reconnaissent la réalité de l'oppression israélienne, il y a eu toute une variété de réponses qui ne mentionnent pas les causes profondes de la souffrance des Palestiniens. Ces Églises disent que le recours au mot *apartheid* :

« **N'est d'aucune utilité** »

Mais les mots ont leur importance. Les Églises sont invitées à utiliser le mot *apartheid*, qu'elles trouvent cela utile ou non. Le mot *apartheid*, à la fois dans la définition que lui donne le droit international et dans la manière dont il décrit les réalités du terrain, indique quelque chose de vrai. Et la vérité importe, et elle importe le mieux quand elle est dite. Quand nos Églises reconnaissent quelque chose mais hésitent à le dire clairement, nous échouons à faire nôtre une raison fondamentale de poursuivre le ministère de Jésus : « annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, proclamer la libération aux captifs, renvoyer les opprimés en liberté » (Luc 4.16ss). Dénoncer l'apartheid a aussi le mérite de faire connaître le vécu des Palestiniens et d'encourager la communauté internationale à étudier, à faire sienne et à rendre plus efficace le cadre du droit international à une époque où il est fragilisé par des systèmes racistes, autoritaires et oppressifs de toutes sortes sur la base de pouvoirs économiques, patriarcaux, politiques et militaires, y compris l'antisémitisme. Nommer et dénoncer l'apartheid israélien est grandement utile.

« **Brûle les ponts et met fin au dialogue avec des partenaires** »

C'est vrai. Prendre clairement position contre une injustice systémique va brûler des ponts. De précieuses relations œcuméniques et interreligieuses risquent d'être brisées, particulièrement avec ceux qui tirent profit du *statu quo*. Mais essayer d'être plus « diplomate » et rechercher une approche conciliante dans une situation fondée sur une asymétrie de pouvoir imposée économiquement et militairement revient à éviter la triste et dure réalité que connaissent les Palestiniens. Prendre une attitude prophétique va certainement casser la dynamique traditionnelle du dialogue, mais elle sera fidèle, car « Tu rechercheras la justice, rien que la justice... » (Deutéronome 16.20). En pareilles circonstances, les Églises sont appelées à croire qu'il se trouvera de nouveaux partenaires pour engager un dialogue et que les partenaires précédents seront utilement contestés, et qu'un dialogue

fondé sur la vérité, la compassion, l'humilité et l'intégrité fera se réaliser la promesse du Psaume 85.10 : « Fidélité et vérité se sont rencontrées, elles ont embrassé Paix et Justice ».

### « C'est aux tribunaux de décider »

Certains disent que ce n'est pas à l'Église de dire si oui ou non il y a crime d'apartheid, et que ce n'est pas à elle de juger en premier. Mais il y a aussi l'impératif biblique d'élever une voix prophétique quand l'injustice prend le dessus. C'est bien le rôle de l'Église de demander des comptes aux nations. Et il y a heureusement eu des Églises et des communautés religieuses qui ont été plus exigeantes et qui ont insisté pour que le droit international soit appliqué et les droits humains respectés, s'ils sont fondés sur les valeurs de l'Évangile.

### « C'est une mauvaise stratégie »

Des Églises ont avancé que ce n'est pas une stratégie utile que ce soit l'Église qui insiste sur l'application du droit international et le respect des conventions sur les droits humains quand ce sont les politiques et les pratiques d'Israël qui sont présentées comme étant de l'apartheid. Mais attirer l'attention sur des lois et des conventions que la communauté internationale a approuvées est bien plus qu'un calcul stratégique ou qu'une stratégie politique. Il s'agit ici de l'engagement fidèle de l'Église de tout faire pour s'attaquer aux causes profondes d'une oppression systémique. C'est le fidèle témoignage que l'Église doit à la société civile, aux dirigeants et aux institutions du monde entier pour leur dire que l'Église n'est pas coupée de la société, mais qu'elle en fait partie.

### « Pouvez-vous nous aider ? »

L'engagement des chrétiens palestiniens insiste auprès de l'Église universelle pour qu'elle prenne position et s'engage dans des actions, et qu'elle rejoigne la reconnaissance de plus en plus forte dans le monde de la réalité de l'apartheid israélien. À cause de leur témoignage, aucune Église ne pourra dire « Nous ne savions pas » ou, le sachant, dire « L'histoire de notre nation nous empêche de prendre position ». Dans leur impressionnant cri « Un moment de vérité », nos frères et sœurs palestiniens ont partagé cet « Appel aux Églises du monde » : *Nous demandons aux Églises de ne pas donner une couverture théologique à l'injustice dans laquelle nous vivons, c'est-à-dire le péché de l'occupation qui nous est imposée. La question que nous adressons aujourd'hui à nos frères et sœurs dans toutes les Églises est la suivante : Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ?* (Document Kairos Palestine 6.1)

Quelle sera la réponse de votre Église, de votre Conseil d'Église, de votre Conférence, Région ou Synode ? La réponse biblique est claire. La réponse théologique est claire. La neutralité n'est pas une réponse fidèle. Nier ou ignorer la réalité de l'État d'Israël comme un État d'apartheid selon les définitions du droit international et le discernement éthique n'est pas une réponse fidèle. Être complice, au nom de la solidarité interreligieuse, d'une situation d'oppression systématique n'est pas une réponse fidèle. Toute justification théologique ou biblique de l'oppression et de l'injustice est à la fois un péché et une hérésie.

Que ces paroles de pénitence de nos amis palestiniens dans l'appel « Un moment de vérité » nous servent à tous d'exemple, dans la communion de l'Église universelle :

*« Peut-être que nous nous sommes tus, nous, fidèles ou chefs d'Églises, alors qu'il fallait élever la voix pour condamner l'oppression et partager l'épreuve. C'est maintenant un temps de pénitence pour le silence, l'indifférence, le manque de communion, ou parce que nous n'avons pas été fidèles à notre témoignage dans cette terre, alors nous avons choisi d'émigrer, ou parce que nous n'avons pas assez réfléchi et agi pour arriver à une vision nouvelle qui nous unit alors nous nous sommes divisés, donnant un contre témoignage, affaiblissant ainsi notre parole. Une pénitence, pour nous être préoccupés de nos institutions aux dépens de notre message, et pour cela nous avons fait taire la voix prophétique que l'Esprit donne aux Églises. » (5.2)*

Que notre foi nous pousse à intervenir pour redresser l'injustice, afin que Dieu ne soit pas consterné par nos agissements ! (cf. Ésaïe 59)

## **5<sup>ème</sup> Partie : L'appel palestinien : « Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ? »**

En 2009, les dirigeants chrétiens palestiniens ont publié le document historique « [Un moment de vérité](#) : Une parole de foi, d'espérance et d'amour venant du cœur de la souffrance palestinienne ». Nous y avons présenté la réalité palestinienne telle qu'elle est, et la vie telle que Dieu la veut dans son projet de salut. Nous avons écrit alors : « Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ? Ainsi seulement vous aiderez les deux peuples de cette terre à parvenir à la justice, à la paix, à la sécurité et à l'amour » (KP 6.1).

Aujourd'hui, treize ans plus tard et alors que les conditions de vie en Palestine se dégradent rapidement, la question que nous avons posée est devenue un appel urgent et pressant : « Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ? ».

La très respectée organisation israélienne de défense des droits humains [B'Tselem](#) a donné comme titre à son rapport de janvier 2021 : « Un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain : c'est de l'apartheid ». Cela fait des dizaines d'années que les Palestiniens le disent, maintenant ce sont des organisations de défense des droits humains qui l'ont dit aussi. Des officiels des Nations Unies aussi l'ont dit. Des politiciens l'ont dit. Des théologiens l'ont dit. Des leaders sud-africains qui ont vécu sous le régime d'apartheid et qui savent ce que c'est l'ont également dit. Même des politiciens et des spécialistes en droit israéliens juifs l'ont dit. Les faits sur le terrain le disent avec force et clarté. Il suffit de regarder ce qui est évident.

Et la question que nous Palestiniens posons à l'Église est : « Que ferez-vous maintenant ? Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ? ».

### **Votre réponse détermine notre avenir**

Pour nous Palestiniens, notre combat pour la liberté est de la plus haute importance. Il s'agit de notre vie, de nos moyens d'existence, de notre survie sur la terre de nos ancêtres. La politique israélienne d'apartheid et sa mise en œuvre impactent directement et négativement la vie de millions de Palestiniens. L'existence même de la Palestine comme État appelé à se développer est menacée. Et pourtant Israël peut agir en toute impunité, et le monde refuse de mettre cet État devant ses responsabilités. Mises à part quelques critiques verbales, Israël ne subit aucune conséquence de sa non-application du droit international et des conventions sur les droits humains.

La situation actuelle est insupportable. À cause d'elle, beaucoup de familles tant chrétiennes que musulmanes décident d'émigrer et de chercher ailleurs une vie meilleure et un environnement de justice.

L'existence-même de la communauté chrétienne palestinienne est menacée. Les Patriarches et tous les dirigeants des Églises de Jérusalem ont fait part de leur profonde inquiétude sur l'avenir d'une présence chrétienne à Jérusalem et en Terre Sainte.

Si l'Église ignore cette réalité, c'est sa crédibilité- qui est mise en question. Garder le silence devant une injustice revient à participer à cette injustice. Le silence donne du pouvoir à l'opresseur. « Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ? ».

### **Les paroles sont importantes**

Nous disons que « les paroles sont importantes ». Les mots dont l'Église se sert disent beaucoup sur elle et sur sa réponse aux défis du quotidien. Nous demandons instamment à nos frères et sœurs de ne pas utiliser des paroles qui adoucissent la brutalité des crimes commis envers les Palestiniens. Si l'Église refuse de qualifier *d'apartheid* les lois et les actes d'Israël, elle contribue à la poursuite de l'apartheid.

Nous sommes inquiets quand nos sœurs et nos frères sont davantage préoccupés de la poursuite du dialogue interreligieux que de la réalité que nous vivons sous la brutalité de l'occupation. Nous sommes inquiets quand nos sœurs et nos frères sont davantage préoccupés par leur image que par nos souffrances. Souvent, quand nous osons parler hardiment de l'oppression que nous subissons et de

l'apartheid d'Israël, il nous est dit que notre cri est trop fort. Mais quand nous avons parlé plus discrètement, personne ne nous a écoutés. Les enjeux sont trop importants, tant pour les Palestiniens et l'Église de Palestine que pour l'Église toute entière, pour que nous parlions discrètement et avec des euphémismes de la souffrance que nous vivons.

L'Église ne devrait pas attendre que la communauté internationale reconnaisse l'apartheid israélien et le condamne officiellement. Non, elle devrait être une Église prophétique qui modèle la communauté internationale et qui prend les devants. Une Église prophétique et fidèle à sa vocation ne regarde pas de loin pour agir quand il n'y a plus de risques et plus rien à perdre. L'Église, si elle est prophétique, dit la vérité au pouvoir. Si c'est la justice qui est en jeu, et la dignité humaine et les droits humains, nous nous rangeons du côté de Pierre et des apôtres qui ont osé dire : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes 5.29).

### **La théologie est importante**

L'Église universelle n'a que trop souvent contribué à la souffrance des Palestiniens. La politique coloniale britannique a été largement influencée par une théologie qui voulait rassembler les Juifs en Palestine en vue de la rédemption de l'Église. Le sionisme chrétien a été une force négative dans l'histoire politique du Moyen Orient. L'influence du sionisme chrétien est évidente tant dans le soutien financier massif accordé à Israël chaque année que dans le lobbying politique qui soutient Israël et ignore les chrétiens palestiniens.

Dans l'appel « Un moment de vérité » nous avons écrit que « certains théologiens occidentaux veulent donner une légitimité théologique et scripturaire à l'injustice commise à notre égard. ...La 'bonne nouvelle' de l'Évangile est devenue pour nous une 'une annonce de mort'. Nous invitons ces théologiens à approfondir leur réflexion sur la Parole de Dieu et à rectifier leurs interprétations, de manière à voir dans la Parole de Dieu une source de vie pour tous les peuples ». (KP 2.3.3). Nous insistons auprès de l'Église pour qu'elle revisite les Écritures et rejette toute théologie qui favoriserait un peuple au détriment d'un autre.

### **Une vision nouvelle**

Le Patriarche palestinien émérite Michel Sabbah propose une vision dans laquelle la terre devient « comme le jardin d'Eden, un lieu où Dieu habite avec l'humanité, et une patrie pour tous les enfants de Dieu ». Sa vision d'une communauté inclusive exprime la conviction des chrétiens palestiniens que la terre appartient à Dieu et non à telle ou telle nation, ethnies ou religion. Nous appartenons tous à la terre, à la terre de Dieu.

Comme nous l'écrivions dans notre appel « Un moment de vérité » de 2009 : « Nous croyons que la bonté de Dieu finira par triompher sur le mal de la haine et de la mort qui règnent encore sur notre terre. Et nous finirons par entrevoir une « terre nouvelle » et un « homme nouveau » capable de s'élever par son esprit jusqu'à l'amour de tous ses frères et sœurs qui habitent cette terre » (KP 10).

La lutte pour notre liberté ne veut pas mettre en cause l'existence de l'État d'Israël. Dans « Un moment de vérité » nous avons dit aux Juifs : « Si, dans le passé récent, nous nous sommes combattus, et si aujourd'hui encore nous ne cessons de nous combattre, nous sommes cependant capables d'amour et de vie ensemble, aujourd'hui et demain. Nous sommes capables d'organiser notre vie politique avec toutes ses complexités selon la logique et la force de l'amour, une fois l'occupation terminée et la justice rétablie » (KP 5:4.2).

Nous vous demandons donc à nouveau : « Pouvez-vous nous aider à retrouver notre liberté ? Ainsi seulement vous aiderez les deux peuples de cette terre à parvenir à la justice, à la paix, à la sécurité et à l'amour ».

## **Annexe 1 : Autres rapports sur l'apartheid**

### **Amb Palestina al Cor's, [“Apartheid contre le peuple palestinien”](#)**

En 2007, trente organisations catalanes engagées pour la construction de la paix au Moyen Orient ont lancé une campagne de solidarité avec le peuple palestinien. En 2009 le groupe a publié un rapport de 80-pages qui relevait « la négation et le non-respect de la dignité [des Palestiniens] comme êtres humains, qui a une appellation juridique spécifique : le crime d'apartheid ». Le rapport disait plus loin : « Il est tout à fait clair que la discrimination à laquelle Israël soumet la population palestinienne constitue un crime d'apartheid ». La campagne est actuellement soutenue par plus 60 organisations dont des fédérations d'ONG, des syndicats et des partis politiques.

### **[Le Tribunal Russel sur la Palestine](#)**

Le Tribunal Russell sur la Palestine, soutenu par la Fondation Bertrand Russell pour la Paix, était un « Tribunal de conscience international fondé sur la participation citoyenne et créé en réponse aux demandes de la société civile (ONG, œuvres de bienfaisance, syndicats, organisations confessionnelles) pour informer et mobiliser l'opinion publique et de grandes institutions ainsi que des décideurs face aux échecs permanents du respect du droit international dans le conflit israélo-palestinien ». Dans son rapport de 9 pages de 2012, le Tribunal a trouvé qu'il existait « de nombreuses raisons pour réfuter la prétention [d'Israël] qu'il n'existait aucune pratique d'apartheid ou de ségrégation dans les espaces soumis à la juridiction israélienne ».

### **Rapport [“Israel”](#) du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)**

Dans son rapport de 9 pages publié en 2012, le CERD faisait part de son souci sur « les conséquences des politiques et pratiques [d'Israël] qui reviennent à une ségrégation de fait, par exemple par la mise en œuvre [par Israël], dans le Territoire palestinien occupé, de deux structures institutionnelles et de deux systèmes légaux tout à fait séparés, l'un pour les communautés juives des colonies illégales, et l'autre pour les populations palestiniennes des villes et des villages palestiniens. Le comité est consterné par la séparation hermétique entre deux groupes qui vivent sur le même territoire mais n'ont pas accès au même usage des routes et des infrastructures, ni un même accès aux services essentiels et aux ressources en eau. Une telle séparation est imposée par un système complexe de restrictions de mouvement qui se matérialise par le Mur, les blocages de routes, l'obligation de circuler sur des routes différentes, et un régime de permis imposé à la seule population palestinienne ».

### **Institut de droit de l'université Birzeit [“Plaidoyer pour les droits palestiniens en conformité avec le droit international : lignes directrices”](#)**

Ce guide « est le résultat de la conférence 'Options et stratégies du droit international pour le peuple palestinie' qui s'est tenu en mai 2013 à l'Institut de droit de l'université Birzeit. Il veut aider des non-juristes à comprendre et appliquer le droit international au régime oppressif d'Israël sur tout le peuple palestinien : ceux qui habitent dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 ainsi que les citoyens palestiniens d'Israël et les réfugiés de 1948. Il explique brièvement : 1) Pourquoi il ne suffit pas de seulement parler d'« occupation » ; 2) Pourquoi nous devrions plutôt parler, en plus de l'occupation, de colonialisme (les colons !), de transfert de population (nettoyage ethnique) et d'apartheid ; 3) Comment nous pouvons le faire en accord avec le droit international ; et 4) Pourquoi le colonialisme, les transferts de population et l'apartheid sont utiles, comme cadres juridiques, sont utiles pour exercer des pressions sur des tierces parties afin d'intervenir contre le régime oppressif d'Israël.

### **Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie de l'Ouest (ESCWA)'s [“Les pratiques israéliennes envers le peuple palestinien et la question de l'apartheid”](#)**

Dans un rapport de 64 pages commandé en 2017 par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie de l'Ouest, ses auteurs ont établi « sur la base d'une enquête scientifique et de preuves accablantes qu'Israël est coupable du crime d'apartheid ». Le rapport « recommande en conséquence que la communauté internationale agisse immédiatement et sans attendre une déclaration

plus formelle sur la culpabilité de l'État d'Israël, de son gouvernement et de son administration pour avoir commis le crime d'apartheid ».

## **Déclarations et Résolutions**

Vous trouverez ci-après des déclarations et des résolutions publiées par les Nations Unies, des Églises, des chrétiens palestiniens et des groupes juifs ainsi que par des personnalités du monde entier, y compris d'éminents dirigeants juifs. L'archevêque **Desmond Tutu** et le président **Jimmy Carter** sont les deux dirigeants les plus reconnus à l'échelon mondial à avoir utilisé le mot *apartheid* avant que le reste du monde ne soit prêt à l'accepter. En 2014 un article de Haaretz, un journal israélien, [informait](#) sur une visite que Desmond Tutu avait effectuée en Palestine et en Israël. On y trouvait cette citation de Desmond Tutu : « Le traitement des Palestiniens par Israël me rappelle l'apartheid en Afrique du Sud... J'ai été témoin de l'humiliation systématique des hommes, des femmes et des enfants palestiniens par des membres des forces de sécurité israéliennes. L'humiliation qu'ils ont subie est familière à tous les Sud-Africains noirs qui ont été torturés, harcelés, insultés et agressés par les forces de sécurité du gouvernement d'apartheid ». Le titre, extrêmement critiqué à l'époque, du livre qu'avait publié le Président Carter en 2007 parlait et parle toujours pour lui-même : [Palestine : la paix, pas l'apartheid](#).

Dans un discours prononcé en mai 2022 à Bethléem, le pasteur et théologien sud-africain **Frank Chikane**, qui avait durant de longues années souffert de l'apartheid en Afrique du Sud et qui s'était battu contre lui, déclarait : « Les Sud-Africains n'ont besoin de personne pour leur dire ce qu'est l'apartheid. Si c'est l'apartheid, ils le voient et le reconnaissent ! Après avoir traversé en tous sens Israël et la Palestine et lu des ouvrages sur l'occupation (près de 55 ans) et les lois discriminatoires, dont certaines correspondent à la définition du crime contre l'humanité, je ne peux que déclarer qu'Israël est un État d'apartheid ».

## **Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, Durban, Afrique du Sud, ["Déclaration"](#)**

En 2001, l'assemblée générale des Nations Unies accueillait une rencontre mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. La Déclaration qu'elle a publiée rejetait fortement « toute doctrine de supériorité raciale... ». Des participants écrivaient : « Nous reconnaissons qu'en termes de droit international l'apartheid et le génocide constituent des crimes contre l'humanité et qu'ils sont les principales causes et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance. Nous reconnaissons les maux et les souffrances indicibles causés par de tels actes et affirmons que, où qu'ils se soient passés et quelle qu'en ait été l'époque, ils doivent être condamnés et leur répétition empêchée ».

## **Forum d'ONG de la Conférence mondiale contre le racisme, Durban, Afrique du Sud, ["WCAR NGO Forum Déclaration"](#)**

En même temps qu'a eu lieu la conférence de l'assemblée générale des Nations Unies de 2001 (ci-dessus), des représentants d'ONG locales, nationales et internationales ainsi que d'autres groupes de la société civile du monde entier se sont retrouvés dans leur propre forum. *Dans la Déclaration de ce forum, c'était la première fois que les participants à une grande rencontre de la société civile accusaient Israël de pratiquer l'apartheid envers les Palestiniens.* En plus d'affirmer le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à un État, à l'indépendance et à la liberté ainsi qu'au droit au retour comme stipulé dans la Résolution 194 des Nations Unies, le document affirmait que le peuple palestinien « subit en ce moment une occupation militaire colonialiste et discriminatoire qui viole son droit humain fondamental à l'autodétermination, et il subit aussi le transfert illégal de citoyens israéliens dans les territoires occupés, l'établissement d'une infrastructure israélienne permanente illégale, et encore d'autres méthodes racistes de la variante israélienne de l'apartheid, et d'autres crimes racistes contre l'humanité ».

Le document reconnaissait par ailleurs que « conformément au droit international, le peuple palestinien a clairement le droit de résister à une telle occupation par tous les moyens que ce droit international lui accorde jusqu'à ce qu'il réalise son droit humain fondamental à l'autodétermination et mette fin au système raciste israélien et à sa propre variante de l'apartheid ».

**American Friends Service Committee (Quakers), [“Pourquoi AFSC se sert du terme ‘Apartheid israélien’”](#)**

« Dès 2003, des organisations palestiniennes de défense des droits humains ont (avec le soutien de militants anti-apartheid d’Afrique du Sud) commencé à décrire la situation en Israël et en Palestine comme une situation d’apartheid. Au cours de deux décennies suivantes toute une série de leaders internationaux et israéliens dont l’ancien président Jimmy Carter, les Premiers ministres israéliens Ehud Olmert et Ehud Barak et l’ancien Secrétaire d’État américain John Kerry ont tous averti que, s’il n’y avait pas de changement, Israël deviendrait un État d’apartheid.

« Nous utilisons ce terme pour décrire avec exactitude les réalités d’inégalité et de discrimination qui existent des deux côtés de la ligne verte, en Israël et en Palestine. Nous l’utilisons pour dire clairement notre engagement pour la réalisation non seulement de la fin de l’occupation israélienne, mais de la justice et de l’égalité pour tous ceux qui habitent en Israël et en Palestine, et quel que soit le lieu où ils habitent ».

**Dr. Jerry Pillay, [“Apartheid en Terre Sainte : Réflexions théologiques sur la situation en Israël et/ou Palestine d’un point de vue sud-africain”](#)**

En 2016, les [HTS Theologies Studies/Theological Studies](#), une publication en accès libre, ont publié un article du Dr. Jerry Pillay, un membre de la Faculté qui enseignait au Département d’histoire et de gouvernance de l’Église à l’université de Pretoria en Afrique du Sud. Selon le Dr. Pillay, « La thèse centrale de cet article [de 9 pages] est que la situation en Israël-Palestine a de grandes similitudes avec le vécu de l’apartheid en Afrique du Sud, similitudes qui se manifestent dans la colonisation, la guerre et le déplacement forcé de populations en Palestine. Cet article vise d’abord à présenter cette comparaison de situations d’apartheid, puis il analyse les implications théologiques des questions de justice et de réconciliation en Israël-Palestine en renvoyant à la manière dont elles ont été vécues dans le contexte sud-africain. Puisant dans l’expérience sud-africaine, l’article propose aussi des réflexions sur le rôle qui peut être celui de l’Église dans le contexte israélo-palestinien ».

**Coalition Nationale d’Organisations Chrétiennes en Palestine (NCCOP), [“Lettre ouverte au Conseil Œcuménique des Églises et au mouvement œcuménique”](#)**

En 2017, trente-trois organisations chrétiennes membres de la NCCOP se sont rencontrées à Bethléem et ont envoyé une Lettre ouverte au Conseil Œcuménique des Églises COE et à la communauté chrétienne mondiale. L’une des requêtes adressées au COE était de « reconnaître Israël comme un État d’apartheid ». Leur requête était : « Nous avons besoin de votre solidarité qui a un prix. Nous avons besoin de femmes et d’hommes courageux qui sont prêts à se tenir en première ligne. Ce n’est pas le temps des chrétiens adeptes d’une diplomatie futile ». « Les choses sont plus qu’urgentes, écrivaient-elles aussi. Nous sommes au bord d’un effondrement catastrophique. Le statu quo actuel est intenable... ».

**Experts de droits humains auprès de l’ONU, indépendants, [“Apartheid du 21<sup>ème</sup> siècle”](#)**

En juin 2020, quarante-sept experts - indépendants - en droits humains ont demandé à la communauté internationale de s’opposer au plan annoncé par Israël de vouloir annexer, à partir de la mi-2020, des zones importantes de la Cisjordanie occupée. Ils écrivaient : « Israël a récemment promis de maintenir des contrôles de sécurité permanents entre la Méditerranée et le Jourdain. Le lendemain de l’annexion serait alors la mise en place finale de l’injustice de la situation actuelle : deux peuples vivant sur un même espace, gouvernés par un même État, mais avec une différence impressionnante de droits pour les uns et pour les autres. C’est la vision d’un apartheid du 21<sup>ème</sup> siècle ».

**Kairos Mondial pour la Justice, [“Un Cri pour de l’Espoir: Appel à une action décisive”](#)**

En juillet 2020, Kairos Mondial pour la Justice, une coalition mondiale créée en réponse au document « Un moment de vérité » de Kairos Palestine, a publié un appel urgent adressé aux chrétiens, aux Églises et aux institutions œcuméniques afin de les inviter à sept actions concrètes visant à reconnaître et à mettre fin à l’apartheid d’Israël. Citant toute une liste d’actions soutenues par l’administration américaine, qui accorde un soutien aveugle à Israël, il est dit dans ce document qu’« à la lumière de

tous ces événements, il est temps que la communauté internationale reconnaisse Israël comme un État d'apartheid ».

### **Cour Pénale Internationale, [“Déclaration de la procureure de la CPI Fatou Bensouda concernant une enquête sur la situation en Palestine”](#)**

En 2021, la Cour Pénale Internationale présentait dans un communiqué de presse une déclaration de sa procureure Fatou Bensouda annonçant l'ouverture d'une enquête de la Cour sur des allégations de violations des droits humains et du droit international. Bensouda disait : « La décision d'ouvrir une enquête a été prise suite à un examen préliminaire méticuleux de près de cinq ans, sous la conduite de mon bureau. Durant toute cette période et conformément à notre pratique usuelle, le Bureau a consulté un large éventail de parties concernées, notamment lors de rencontres régulières et efficaces avec des représentants des gouvernements de Palestine et d'Israël, respectivement ». Dans sa déclaration, la procureure a fait observer que « les enquêtes prennent du temps et doivent être objectivement fondées sur des faits et des lois ».

### **Synode Général de l'Église Unie du Christ, [“Déclaration pour une paix juste entre la Palestine et Israël”](#)**

À l'occasion de son Synode général de 2021, l'Église Unie du Christ (USA) a fait voter une résolution qui décrit l'oppression des Palestiniens par Israël comme « un sujet d'urgence théologique [concernant] un péché qui viole le message des prophètes et des évangiles que nous donne la Bible ». La résolution nommait « le système d'apartheid israélien mis en œuvre par ses lois et ses procédures légales ».

### **Anciens ambassadeurs d'Israël, [“C'est l'apartheid...”](#)**

En 2021, deux anciens ambassadeurs d'Israël en Afrique du Sud ont publié sur le site sud-africain [Ground Up](#) un article d'opinion (OpEd) dans lequel ils déclaraient : « Il est plus clair que jamais que l'occupation n'est nullement temporaire et qu'il n'y a aucune volonté politique au sein du gouvernement israélien pour y mettre fin ». Ilan Baruch a servi comme ambassadeur israélien en Afrique du Sud, en Namibie, au Botswana et au Zimbabwe; le Dr. Alon Liel a servi comme ambassadeur israélien en Afrique du Sud et comme directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères. Ensemble ils ont écrit :

« Israël est le seul pouvoir souverain à opérer dans ce pays, et y pratique une discrimination systématique sur la base de la nationalité et de l'appartenance ethnique. C'est de l'apartheid, comme nous avons nous-mêmes pu le voir. Il est temps que le monde reconnaisse que ce que nous avons pu voir il y a des dizaines d'années en Afrique du Sud est en train de se produire dans les territoires palestiniens occupés. Et de même que le monde s'est à l'époque joint à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, il est temps qu'il s'engage dans une action diplomatique décisive en cette situation et se mette à construire un avenir d'égalité, de dignité et de sécurité tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. »

### **Église Chrétienne (Disciples du Christ) aux U.S.A. et au Canada, [“Obligés de témoigner”](#)**

En février 2022, des dirigeants de l'Église Chrétienne (Disciples du Christ) aux USA ont publié « Obligés de témoigner », une lettre pastorale approuvée par le Conseil de la Division des ministères outre-mer de l'Église et qui s'adresse à la fois à la dénomination des Disciples et au nom de la dénomination à l'ensemble du monde. Elle affirme que « les politiques et les pratiques israéliennes qui font de la discrimination envers les Palestiniens, tant chrétiens que musulmans, correspondent à la définition légale internationale du crime d'apartheid ».

### **Voix Juive pour la Paix, [“Apartheid israélien et Chemin de Teshuvah”](#)**

Une Lettre Ouverte de février 2022 du Conseil Rabbinique de [Voix Juive pour la Paix](#) à la communauté juive affirme :

« Comme Juifs de conscience, le système israélien d'apartheid a créé une urgence morale pour nous. Nous ne pouvons pas nous en détourner. Tout au contraire, nous aspirons aux

informations qui reflètent fidèlement la réalité telle qu'elle est sur le terrain, une réalité que B'Tselem qualifie de suprématie juive.... »

**Michael Benyair**, ancien Procureur général d'Israël, [“Avec une grande tristesse j'ai conclu que mon pays est maintenant un régime d'apartheid”](#)

Dans un article d'opinion (OpEd) publié en février 2022 dans 'The Journal', l'ancien Procureur général d'Israël Michael Benyair écrivait : « C'est avec une grande tristesse qu'il me faut aussi conclure que mon pays a sombré dans des abîmes politiques et moraux tels qu'il est aujourd'hui un régime d'apartheid. Il est grand temps que la communauté internationale reconnaisse cette réalité ». Ancien juge ayant travaillé à la Cour Suprême israélienne, Benyair poursuivait : « Le statu quo sur le terrain est une abomination morale. Le temps que met la communauté internationale pour déclarer qu'Israël est responsable du régime d'apartheid qu'il perpétue est inacceptable ».

**Institut Électorat Juif**, [“Juillet 2021 Enquête nationale sur l'électorat juif”](#)

Un sondage commandé en juillet 2021 par l'Institut électoral juif a révélé que pour 34% des Juifs américains, « le traitement infligé par Israël aux Palestiniens ressemble au racisme tel qu'il est pratiqué aux États-Unis ». Selon 25% des enquêtés, « Israël est un État d'apartheid », et selon 22% « Israël est en train de commettre un génocide contre les Palestiniens ». 58% trouvaient qu'il valait mieux réduire l'aide apportée à Israël afin de l'empêcher de soutenir les colonies avec de l'argent américain. Les chiffres étaient plus élevés encore chez les jeunes Juifs. Plus d'un tiers des Juifs américains de moins de 40 ans ont qualifié Israël d'« État d'apartheid ».

**Voix Juives Indépendantes (IJV)**, [Ensemble contre l'apartheid](#)

En mars 2022, « Voix juives indépendantes au Canada » a lancé une campagne appelée [Ensemble contre l'apartheid](#). Selon le [communiqué de presse](#), le but de la campagne est d'éduquer et d'équiper les gens dans tout le pays pour leur permettre d'agir et de mettre fin à l'oppression des Palestiniens par Israël.

**Notes du traducteur :**

- 1) Depuis la publication de ce dossier le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les délégués à la 225<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Église presbytérienne américaine (PCUSA) qui a eu lieu du 18 juin au 9 juillet 2022 y ont voté une résolution affirmant que les lois, les politiques et les pratiques que l'État israélien impose au peuple palestinien répondent à la définition que le droit international donne de l'apartheid, et demandant que tous les constituants de l'Église recherchent les voies appropriées en vue de mettre fin à l'apartheid israélien.
- 2) Une traduction française de plusieurs des documents mentionnés peut être trouvée sur le blog des Amis de Sabeel France : <https://amisdesabeelfrance.blogspot.com/>

**Sélection de livres et d'articles parus en anglais :**

Brian Brown, *Apartheid South Africa! Apartheid Israel!: Ticking the Boxes of Occupation and Dispossession* (2022)

Ben White, *Israeli Apartheid: A Beginner's Guide* (2009) and *Cracks in the Wall: Beyond Apartheid in Palestine/Israel* (2018)

Uri Davis, *Israel, an Apartheid State* (1987) and *Apartheid Israel: Possibilities for the Struggle Within* (2003)

Ilan Pappé (ed.), *Israel and South Africa: The Many Faces of Apartheid* (2015)

Ghada Ageel (ed.), *Apartheid in Palestine: Hard Laws and Harder Experiences* (2016)

Sizer, Stephen. *A Biblical Response to Israeli Apartheid*. [Online source](#)

*Cornerstone*, Issue 84, Spring 2022. A Publication by Sabeel Ecumenical Liberation Theology Center. [Online source](#).

## Annexe 2



### UN CRI POUR DE L'ESPOIR : APPEL À UNE ACTION DÉCISIVE *NOUS NE POUVONS SERVIR DIEU ET L'OPPRESSION DES PALESTINIENS*

Publication le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Nous, *Kairos Palestine*, ainsi que la coalition mondiale '*Global Kairos for Justice*' née en réponse à l'appel du document *Kairos Palestine* « *Un moment de vérité : Une parole de foi, d'espérance et d'amour venant du cœur de la souffrance palestinienne* », nous lançons cet appel urgent aux chrétiens, aux Églises et aux organisations œcuméniques. Nous le faisons en union avec des chrétiens engagés en Palestine et dans le monde entier. C'est **un appel à une action décisive** sur un sujet qui, à notre avis, concerne les exigences fondamentales de notre foi chrétienne.

Nous sommes aujourd'hui à un moment décisif dans la lutte pour mettre fin à l'oppression du peuple palestinien. D'une part, l'adoption en 2018, par l'État d'Israël, de la loi sur l'*État-Nation* a légalisé la discrimination institutionnelle en Israël et dans les territoires palestiniens. Cette loi prive officiellement les Palestiniens de leurs droits à la vie, de leurs moyens de subsistance et d'un avenir dans leur patrie. D'autre part, des actes récents de l'administration américaine ont soutenu le projet persistant d'Israël de s'appropriier des terres et de contrôler l'ensemble du territoire palestinien. Il s'agit notamment du déménagement de son ambassade à Jérusalem en 2018, de l'annonce, faite en 2019, que le gouvernement américain ne considérerait plus les colonies en Cisjordanie comme « contraires au droit international », et du Plan « *Paix pour la Prospérité* » de 2020. Encouragé par ce soutien américain et enhardi par l'absence de réponse efficace de la part de la communauté internationale, le nouveau gouvernement de coalition israélien a ouvert la voie à l'annexion pure et simple d'environ un tiers de la Cisjordanie occupée, avec entre autres la vallée du Jourdain. Ces développements montrent on ne peut plus clairement que nous sommes arrivés à la fin de l'illusion qu'Israël et les grandes puissances mondiales ont l'intention d'honorer et de défendre les droits du peuple palestinien à la dignité, à l'autodétermination et aux droits humains fondamentaux tels qu'il sont garantis par le droit international, et dont fait partie aussi le droit au retour des réfugiés palestiniens. À la lumière de ces événements, le temps est venu pour que la communauté internationale reconnaisse en Israël un État d'apartheid au regard du droit international.

Devant un tel constat, nous reconnaissons qu'il nous incombe, en tant que disciples de Jésus, de nous engager dans une action décisive. Il en va de l'être même de l'Église, des exigences fondamentales de notre foi chrétienne, et de la crédibilité de l'Évangile. C'est pourquoi nous déclarons que le soutien à l'oppression du peuple palestinien, que ce soit passivement ou activement, par le silence, en paroles ou en actes, est un péché. Et nous affirmons que le soutien chrétien au sionisme comme théologie et idéologie qui justifie le droit d'un peuple à nier les droits humains d'un autre peuple, est incompatible avec la foi chrétienne et constitue un détournement grave du message biblique.

**Nous appelons tous les chrétiens ainsi que les Églises**, aux niveaux paroissial, confessionnel, national et de l'ensemble de la communauté œcuménique, à s'engager dans une démarche d'étude, de réflexion et d'affirmation de leur foi face à la négation, historique et systématique, des droits du peuple palestinien et au recours, par un grand nombre, à la Bible pour justifier et soutenir une telle oppression. Nous appelons les Églises à réfléchir à la manière dont leurs propres traditions peuvent exprimer le devoir sacré, pour elles-mêmes et pour la foi chrétienne, de fidélité à leur vocation en ce

domaine. Nous ne pouvons pas servir Dieu et, en même temps, garder le silence sur l'oppression des Palestiniens.

Confrontés à ce *Kairos*, à ce '*moment décisif*', nous n'oublions pas l'héritage de foi et d'action de ceux qui nous ont précédés et qui ont déjà dû faire face à des situations d'urgence et de crise. En 1933, le pasteur et théologien allemand Dietrich Bonhoeffer a déclaré que le déni des droits des Juifs par le régime nazi et l'ingérence de l'État dans les questions de religion mettaient l'Église en situation de *status confessionis*, c.à.d. la mettaient en demeure de prendre position en raison de sa foi. En 1934, la déclaration de Barmen a réaffirmé l'obligation de l'Église de se dresser contre l'injustice et de s'opposer sans équivoque à des idéologies de tyrannie. En 1964, le premier secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises (COE) Willem Visser 't Hooft, a déclaré que le racisme, tout comme l'apartheid, mettait les Églises devant un *status confessionis*. En 1969, le COE a traduit cette parole en acte en mettant en œuvre son courageux et vaste Programme de lutte contre le racisme. En 1977, la Fédération luthérienne mondiale (FLM) a déclaré que « l'apartheid était pour l'Église un *status confessionis* », et a suspendu en 1984 sa communion avec les Églises luthériennes blanches d'Afrique australe qui pratiquaient l'apartheid. En 1982, l'Alliance Réformée Mondiale (ARM) déclarait l'apartheid incompatible avec la foi chrétienne et a suspendu sa communion avec les Églises membres qui pratiquaient la discrimination raciale. En 2017, la Communion Mondiale d'Églises Réformées (CMER) déclarait que, « en ce qui concerne la situation d'injustice et de souffrance existant en Palestine, ainsi que les cris de la communauté chrétienne palestinienne, c'est l'intégrité de la foi et de la pratique chrétienne qui est en jeu » et a chargé son secrétaire général de mettre en œuvre un programme d'action en six points. Enfin, depuis 2009, des documents *Kairos* émanant d'organisations œcuméniques du monde entier ont été publiés en réponse au document *Kairos* «*Un moment de vérité* » des chrétiens palestiniens, affirmant l'obligation d'agir et donnant un fondement théologique à cet appel prophétique des Églises palestiniennes.

**La situation actuelle exige des actions tout aussi audacieuses, tout aussi fidèles et tout aussi déterminées.** Le temps de la décision est arrivé. Le document *Kairos Palestine* de 2009 disait : « Nous adressons notre appel, en tant que Palestiniens et en tant que chrétiens, à nos frères et sœurs dans les Églises du monde ». Huit ans plus tard, en 2017, dans sa « Lettre ouverte au Conseil Œcuménique des Églises et au mouvement œcuménique », la Coalition Nationale des Organisations Chrétiennes de Palestine écrivait : « Les choses sont plus qu'urgentes. Nous sommes au bord d'un effondrement catastrophique. Chrétiens, ce n'est pas le moment de faire de la diplomatie futile ! » Aujourd'hui, trois ans plus tard encore, c'est un cri pour de l'espoir que nous lançons à nos frères et à nos sœurs du monde entier. Nous invitons nos amis chrétiens, leurs paroisses, les Églises et les organisations œcuméniques du monde entier à recevoir notre témoignage et à y répondre, à venir témoigner avec nous et à lancer des initiatives pour officiellement condamner l'oppression du peuple palestinien et toute utilisation de la Bible servant à justifier une telle injustice. Nous les invitons à s'engager dans les actions suivantes :

- **Lancer des actions** aux niveaux local, confessionnel et œcuménique, qui reconnaissent le *Kairos*, le moment décisif que nous vivons maintenant, et la nécessité urgente d'une action décisive face au déni des droits des Palestiniens et à un mauvais usage de textes bibliques. Ces actions témoigneront de l'unité de l'Église dans son engagement contre l'injustice, où qu'on la constate.
- **S'engager dans l'étude** et l'analyse critique des théologies et des interprétations de la Bible dont on s'est servi pour justifier l'oppression du peuple palestinien. Proposer par contre des théologies qui offrent, prophétiquement, une vision inclusive du pays, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, en affirmant que le Dieu créateur est un Dieu d'amour, de miséricorde et de justice, et non un Dieu de discrimination et d'oppression.
- **Affirmer le droit des Palestiniens à résister** à l'occupation, à la dépossession et à l'abrogation de leurs droits fondamentaux, et les rejoindre dans leur résistance créative et non violente. L'appel palestinien de 2005 pour le Boycott, le Désinvestissement et les Sanctions (BDS) fournit un cadre pour des initiatives économiques, culturelles et académiques, et pour un plaidoyer et des actions politiques comme autant de moyens non violents pour mettre fin à

l'occupation et à l'oppression. L'objectif du BDS n'est pas de punir ou d'isoler Israël, mais d'exercer une pression sur Israël pour qu'il respecte le droit international, et pour appeler son gouvernement et son peuple à s'engager, dans l'esprit de la Parole de Dieu, dans les voies de la justice et de la paix, et à affirmer ainsi ses propres droits et en même temps les droits du peuple palestinien.

- **Exiger** également que les gouvernements et les organisations mondiales aient recours à des moyens politiques, diplomatiques et économiques pour mettre fin aux violations, par Israël, des droits humains et du droit international.
- **S'opposer à l'antisémitisme** en œuvrant pour la justice et en réagissant contre l'antijudaïsme, le racisme et la xénophobie. S'opposer également à l'assimilation de la critique des actions injustes d'Israël à de l'antisémitisme.
- **Soutenir les initiatives** partagées par des Israéliens et des Palestiniens ainsi que les partenariats interreligieux qui luttent contre l'apartheid et l'occupation et qui créent des occasions de travailler ensemble pour un avenir commun de respect mutuel et de dignité.
- **Venir et voir** la réalité en Terre Sainte avec des yeux compatissants pour la souffrance des Palestiniens, et être solidaires des initiatives venant de la base des divers groupes religieux et laïques qui contestent l'occupation et travaillent pour une paix juste.

Nous lançons cet appel dans le souci de l'avenir des *deux* peuples. Selon les termes du document *Kairos Palestine*, notre appel s'enracine dans la *logique de l'amour* qui cherche à libérer à la fois l'oppressé et l'opprimé pour créer une nouvelle société pour *tous* les habitants de ce pays. Nous continuons à tenir fermement à l'espoir, exprimé dans le document *Kairos Palestine*, que les Palestiniens et les Israéliens ont un avenir commun et que « nous pouvons organiser notre vie politique, avec toute ses complexités, selon la logique et la force de l'amour, une fois l'occupation terminée et la justice rétablie » (*Un moment de vérité* 5.4.2). Comme disciples de Jésus, nous réagissons aux idéologies d'exclusivité et d'apartheid en défendant une vision d'inclusion et d'égalité pour *tous* les habitants du pays, et en luttant sans relâche pour y parvenir.

Nous reconnaissons que par notre engagement de chrétiens pour la libération du peuple palestinien, nous nous opposons à la théologie de l'Empire, qui se manifeste dans un système mondial de domination par une oppression tant raciale qu'économique, culturelle et écologique qui menace toute l'humanité et l'ensemble de la création. Par cette confession de foi, nous affirmons notre appartenance à la communauté qui partage le même pain : l'Église fidèle à sa mission de proclamer la bonne nouvelle du Dieu qui offre son amour, sa miséricorde, sa compassion et la vie en abondance à tous les humains.

**S.B. Michel Sabbah**

Patriarche émérite, Patriarcat latin de Jérusalem  
Président de Kairos Palestine

**Rifat Kassis**

Coordinateur général de  
Global Kairos for Justice

*Dossier traduit par les Amis de Sabeel France*